

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 16 mai 2025

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la séance du 15 mai 2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉ.....	2
Projet de via ferrata sur le site du Tanet à Soutzeren (68) porté le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster.....	2

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jérôme GIURICI

Tél : 03 72 40 84 30

Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉ

Projet de via ferrata sur le site du Tanet à Soultzeren (68) porté le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster

Le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster (SMASMVM) projette l'aménagement de 2 parcours en via ferrata sur le site de la station du Tanet, sur la commune de Soultzeren, consistant principalement en l'aménagement de sentiers d'accès puis l'équipement des parois rocheuses pour permettre le cheminement des usagers : câbles, rampes, échelles, mains courantes...

Ces nouvelles activités à destination des familles et des sportifs viennent en complément des activités historiques autour de la pratique du ski, désormais en déclin en raison du changement climatique.

Le principal enjeu environnemental relevé par la MRAe, concerne la protection des milieux et de la biodiversité sur ce site exceptionnel, avec un risque de surfréquentation touristique liée à ces offres d'activités.

La MRAe a regretté qu'une analyse plus large des possibilités de transition de ce site emblématique n'ait pas été développée par le pétitionnaire à l'issue d'une quinzaine d'années de gestation de son projet de via ferrata et lui a donc recommandé de compléter son dossier par une analyse des diverses options envisageables pour la transition des activités proposées au public sur ce site, en se référant à son caractère écologique exceptionnel.

La MRAe s'est principalement interrogée sur la compatibilité du projet avec celui de réintroduction du Grand Tétras à proximité des aménagements de via ferrata (parcours et sentiers d'approche) considérant qu'elle doit constituer une préoccupation majeure en raison de la fragilité du programme de réintroduction.

La MRAe a souligné que le projet de via ferrata et l'augmentation des fréquentations qu'il va engendrer à proximité du site de réintroduction est incohérent avec l'objectif de réduction drastique et pérenne des pressions sur les écosystèmes fragiles concernés, mis en avant par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) en 2023 et a recommandé au pétitionnaire de solliciter une tierce-expertise sur la cohabitation du projet avec celui de réintroduction du Grand Tétras, auprès d'experts indépendants des 2 projets.

La MRAe a formulé en complément un ensemble de recommandations visant à améliorer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées au projet de via ferrata.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 15 avril 2025 et depuis son installation mi-2016, 751 avis, 354 avis conformes et 1715 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 909 avis projets ont été publiés (depuis le 1^{er} janvier 2025 : 44 avis, 41 avis conformes et 10 décisions pour les plans et programmes et 47 avis projets).